

Le 8 février 2019 s'est tenue la troisième audience du dossier de la victime **FAYCAL BARAKET** devant la chambre criminelle spécialisée en Justice Transitionnelle de Nabeul. Le dossier a été transmis à la chambre spécialisée de Nabeul par l'Instance Vérité Dignité (IVD) le 26 avril 2018.

Un représentant d'Avocats Sans Frontières (ASF) était présent en qualité d'observateur et a pu accéder à la salle d'audience.

Lieu : Tribunal de Première Instance de Nabeul

Date : 8 février 2019 ; 10h15 à 10h30

Accusés et qualité au moment des faits :

Abdelfattah Ladib, Neji Aydi, Mohamed kabbous, Abdelkrim Zammeli, Foued Krit, Kilani Jazi, Mohsen Nouredine, Abdelmajid Heni, Mounir Boufaied, Ahmed Jenhani, Mohamed fadhel Ben Youssef, Chokri Haouari, Karim Nasri, Hsen Ben Abdallah, Mutapha Badreddine, Nouredine Kraiem, Abdallah Kallel, Zine El Abidine Ben Ali, Sadok Sassi, Abdessatar Halleb, Sadok Chaabane, Bechir Takkari, Yadh Ouderni, Fethi Abdennadher, Salem Mekki, Mohamed Jeri, Kamel Morjane, Mehrezia Zeineb Kilani, Hamed Mlika, Rafik Belhaj Kacem, Chadli Boukhris, Mokhtar Fekih, Hammadi Channoufi.

Parties civiles: Famille de Fayçal Barraket (frères et mères)

Résumé des faits :

Faycel Baraket a été arrêté le matin du 8 octobre 1991, par des membres de la brigade de la garde nationale de Nabeul. Faycel qui militait au sein de l'Union générale tunisienne des étudiants était membre du *Ennadha*, parti politique non officiel. Il savait que la police le recherchait et il vivait donc dans la clandestinité. Une semaine auparavant, le 1^{er} octobre 1991, la brigade de la garde nationale conduite par Abdelfattah Ladib a fait une descente au domicile parental de Fayçal et ils ont emmené avec eux son frère Jamel et son père. Ce dernier a été relâché quelques heures après, alors que Jamel a été détenu et a subi de la torture et des mauvais traitements au poste de la garde nationale de Nabeul. Suite à son arrestation, Fayçal a été conduit au poste de la brigade. Là, il a été amené dans le bureau de l'officier responsable, le capitaine Abdelfattah Ladib.

En présence de ce dernier et des agents Abdelkrim Zemmali, Mohamed Kabbous, Mohamed Moumni, Faycel Baraket a tout de suite eu les mains et pieds liés avant d'être suspendu entre deux chaises avec un gros bâton, la tête en bas, la plante des pieds et les fesses exposées, dans ce que l'on appelle communément la position du « poulet rôti ». Il a également été battu. Des agents l'ont ensuite jeté dans le couloir, après avoir amené un autre détenu dans le bureau. Faycel Baraket était très mal en point et semblait agoniser. Les agents ont interdit à la trentaine de détenus présents, parmi lesquels son propre frère Jamel, de lui porter secours.

Au bout d'une demi-heure, alors qu'il ne bougeait plus, deux détenus ont été autorisés à l'étendre sur un banc et à défaire ses liens. Quand ils ont découvert qu'il était mort, ils l'ont dit au garde, qui a informé son chef. Les détenus ont alors été éloignés de la victime de l'autre côté du couloir. Finalement, deux infirmiers de l'hôpital universitaire de Nabeul sont

arrivés, accompagnés du surveillant général de l'hôpital, qui a supervisé la levée du corps. Le 17 octobre 1991, le père de Faycel Baraket, Hédi Baraket, a été conduit à Tunis par le chef de la brigade routière et informé que son fils était décédé des suites d'un accident de la route. À l'hôpital Charles Nicole, on lui a demandé de reconnaître le cadavre. Il a alors constaté que le visage était défiguré et difficilement reconnaissable. Il n'a pas été autorisé à voir le reste du corps. On lui a fait signer une déclaration dans laquelle il reconnaissait que son fils avait été tué dans un accident. À l'époque, son autre fils, Jamel, était toujours en prison. À l'enterrement, la police s'est chargée d'amener le cercueil et a supervisé sa mise en terre sans qu'il fût ouvert.

Après le renversement de Ben Ali, l'enquête semblait devoir progresser. La dépouille de Faycell Baraket a été exhumée en mars 2013, en présence de sa famille, de juges et de médecins légistes tunisiens, du médecin légiste britannique Derrick Pounder et de délégués d'Amnesty International. Son exhumation a révélé des éléments médico-légaux supplémentaires attestant les actes de torture, qui ont été ajoutés au dossier, faisant naître l'espoir qu'enfin, justice serait rendue pour son homicide. Le 18 novembre 2016, la famille de Faycel Baraket a témoigné lors des audiences publiques assurées par l'IVD.

Charges :

- Torture
- Homicide volontaire
- Viol et agressions sexuelles
- Séquestration

Atmosphère générale

Dans le tribunal, un couloir d'accès à la salle d'audience était spécialement destiné aux victimes et témoins.

Déroulé de l'audience

L'audience était publique.

On remarque l'absence de la présidente de la cour ainsi qu'un des conseillers en tant que juge spécialisé.

Observations Générales

L'audience a été reportée suites aux raisons :

- Présence de 3 conseillers qui étaient des juges + absence de la présidente de la chambre + 1 conseiller qui aurait obtenu une autorisation de congé.
- Cela a provoqué des désagréments notamment de la part des avocats dénonçant le non-respect du droit à la défense ainsi qu'un manque de communication. En effet, le tribunal aurait pu signaler en amont la non-tenue de l'audience à la date prévue initialement.

La prochaine audience a été planifiée pour le 04 avril 2019.